

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 14 juin 2023

N° 47

**Objet : Projet de réhabilitation
et extension de la crèche
intercommunale de Moustiers-
Sainte-Marie**

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Étaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

Étaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Madame FONTAINE Sonia, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération (PAA) exerce, conformément à ses statuts, la compétence « Études, création et gestion de structures concernant l'enfance, la petite enfance ».

Lors de la création de Provence Alpes Agglomération, la compétence Petite enfance était exercée sur les territoires de l'ex CCABV et l'ex CCDB. En 2018, cette compétence a été élargie aux communes de Volonne, l'Escale, Seyne-les-Alpes, Montclar, Malijai et Le Brusquet.

PAA gère dans ce cadre les structures extrascolaires pour les enfants âgés de 0 à 12 ans et notamment les structures multi-accueil pour les 0-4 ans (dont les crèches, micro-crèches, lieu de socialisation, relai assistant(e)s maternel(le)s), et pour les 3-12 ans (les Accueils Collectifs de Mineurs et accueils de loisirs).

Le projet de modernisation et d'agrandissement de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie joue un rôle important dans la mise en œuvre de la politique d'accueil des jeunes enfants de l'agglomération notamment pour la partie sud de son territoire. En effet, le bâtiment est vieillissant et ne répond plus aux normes réglementaires en termes de surface comme en termes d'aménagement, les locaux sont vieillissants.

De plus, cette structure ne figure pas dans le Contrat enfance jeunesse. Par conséquent, la collectivité ne perçoit pas d'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour cette crèche (contrairement à toutes les autres).

De fait, une rénovation et un agrandissement permettraient d'inscrire cette crèche dans la CTG (convention territoriale globale signée en janvier 2023 avec la CAF) et de recevoir des financements annuels importants pour assurer un service de qualité.

Cela permettrait également de fournir les couches et les repas et donc d'améliorer l'offre de garde proposée.

Ce projet s'adresse en particulier aux familles du sud du territoire, dont les parents travaillent et ont besoin d'une solution de garde pour leurs enfants. La crèche la plus proche étant située sur la commune de Riez (15km), une structure collective de garde d'enfants aux normes et accueillante est donc nécessaire à Moustiers-Sainte-Marie. Les travaux offriront également aux agents qui y travaillent de meilleures conditions d'exercice.

L'agrandissement de la crèche offrira un espace extérieur permettant aux enfants de s'aérer, mais augmentera également la capacité d'accueil, en particulier en période estivale durant laquelle la demande augmente en raison d'un nombre important de saisonniers venant travailler dans le village et alentours. Le nombre de berceaux devrait donc passer de 15 en période scolaire et 20 en période estivale à 20 en période scolaire et 24 en période estivale.

Un Avant-Projet Sommaire (APS), comprenant un chiffrage prévisionnel de l'opération pour un montant global de 670 000€ HT de travaux, a été réalisé au premier semestre 2023.

Afin de mettre en œuvre ce projet, plusieurs financements peuvent être sollicités.

Plan de financement prévisionnel :

ETAT D.E.T.R.	189 000 € (28,21 %)
C.A.F.	268 000 € (40,00 %)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	79 000 € (11,79 %)
AUTOFINANCEMENT	134 000 € (20,00 %)

TOTAL H.T. **670 000 € (100 %)**

Ainsi, il vous est demandé :

- D'approuver le projet de réhabilitation et extension de la crèche intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- De solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État, du Conseil Départemental et de la CAF,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document lié à ces demandes de subvention et à la mise en œuvre du projet.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Patrick VIVOS

PUBLIE LE : **27 JUIN 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-47_14062023